

Le parcours d'éducation artistique et culturelle : enjeux, outils, réalisations.



Conférence débat avec

Catherine DARROUZET, déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle dans l'académie de Bordeaux

Marie-Hélène ROUAUX, conseillère action culturelle et territoriale, Drac Nouvelle-Aquitaine

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République fait de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine, de la création contemporaine et du développement de la créativité à travers les pratiques artistiques.

À l'école et au collège, elle se concrétise par la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. Fruit d'un partenariat entre les ministères de la culture et de l'Éducation nationale, ce parcours se tisse sur les territoires, de la maternelle au lycée, en dialogue avec les collectivités territoriales.

La direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine accompagne et soutient la mobilisation des acteurs artistiques et culturels. Elle permet ainsi la réalisation des démarches de projets qui le jalonnent.

La Délégation Académique à l'Éducation Artistique et à l'action culturelle (DAAC) du rectorat de Bordeaux aide à son organisation et veille à donner à tous les élèves de l'académie un égal accès à la culture grâce à un rapport direct et sensible aux lieux, aux œuvres, aux artistes et aux scientifiques.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et d'un arrêté du 7 juillet 2015 qui en fixe les objectifs de formation et les repères de progression. Mais comment le réaliser concrètement, grâce à des démarches pédagogiques partagées, dans le temps scolaire et hors du temps scolaire ?

Conférence animée par Marguerite Figeac, professeur d'histoire à l'ESPE d'Aquitaine

Mercredi 8 novembre

16h30 à 18h30

amphi Louise Michel

site **ESPE de Gironde - 160 av. de Verdun, Mérignac**

en visioconférence avec les sites ESPE d'Agen, Mont de Marsan, Pau et Périgueux

